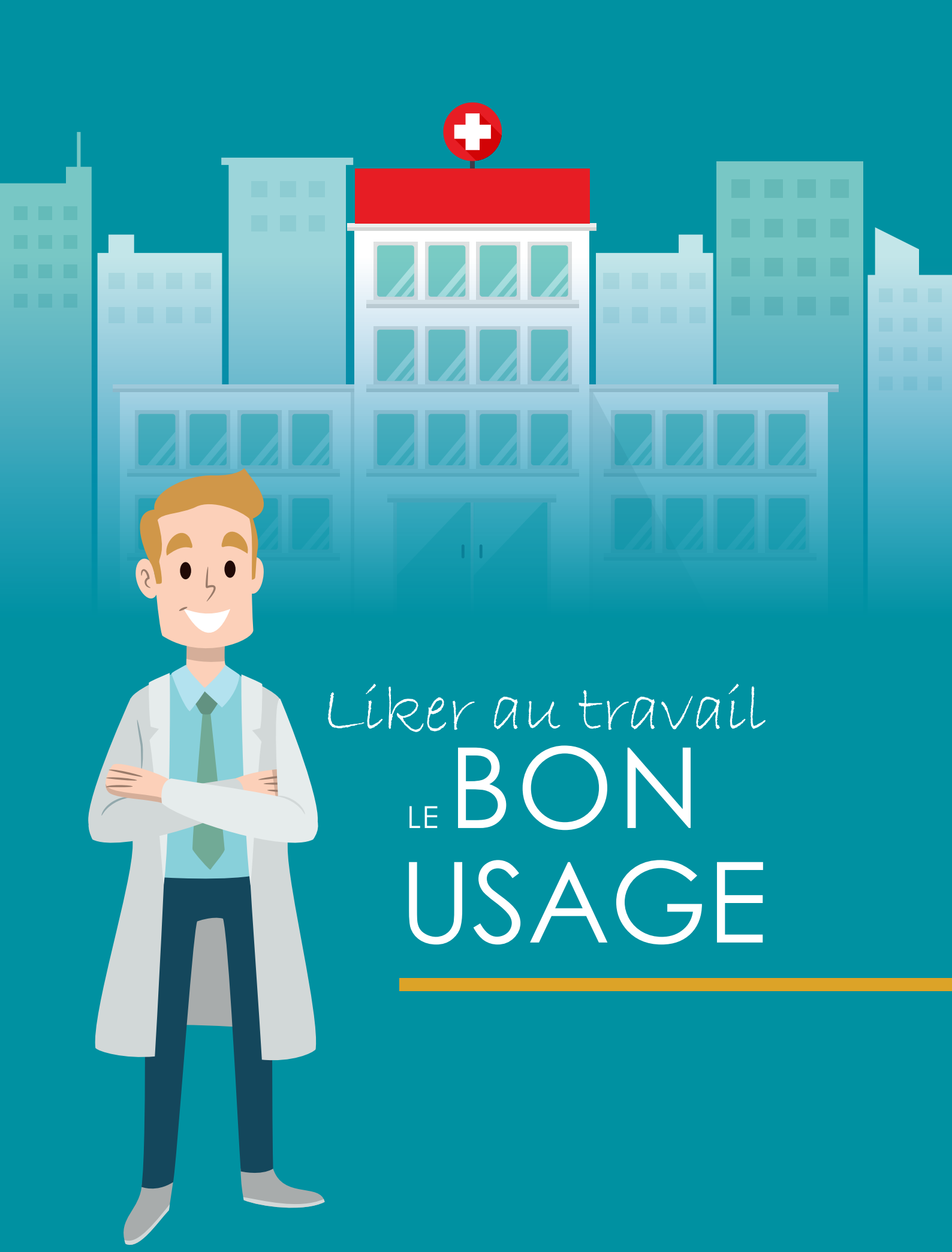

Liker au travail

LE BON USAGE

Apparus dans les années 90 avec Internet, les réseaux sociaux sont rapidement devenus un lieu d'échanges. Leurs utilisateurs s'y retrouvent, en effet, pour discuter, partager des idées et informations… Les réseaux sociaux sont désormais un canal de communication apprécié aussi bien entre amis, proches ou encore relations professionnelles. Des espaces privés, mais aussi publics…

Actuellement, les réseaux les plus plébiscités sont Facebook, Twitter, Instagram, Snapchat et LinkedIn. Certains forums, tels que Doctissimo, Sante-Medecine.fr, JournaldesFemmes.fr, aufeminin.com, sont aussi très appréciés des internautes.

LES RÉSEAUX SOCIAUX

Avec l'apparition des Réseaux Sociaux, le digital fait désormais partie intégrante du rythme de vie de chacun d'entre nous. Les Réseaux Sociaux permettent de partager toute information, opinion ou émotion en temps réel.

Ainsi, la frontière entre vie privée et vie professionnelle s'affine de plus en plus avec l'utilisation des différents réseaux. Avec les nouvelles technologies, telles que les ordinateurs, les tablettes et smartphones, l'information est publiée en instantané et circule très rapidement sur le Web.

Ce canal est d'ailleurs un formidable outil de communication. Les Réseaux Sociaux permettent de développer un lien de proximité avec les usagers. Ainsi, le service hospitalier améliore sa qualité d'écoute, ainsi que son image et celle des professionnels de santé de son établissement.

Cependant, il est indispensable de bien maîtriser cet outil de communication, afin de garder intacte la frontière entre vie privée et vie professionnelle…

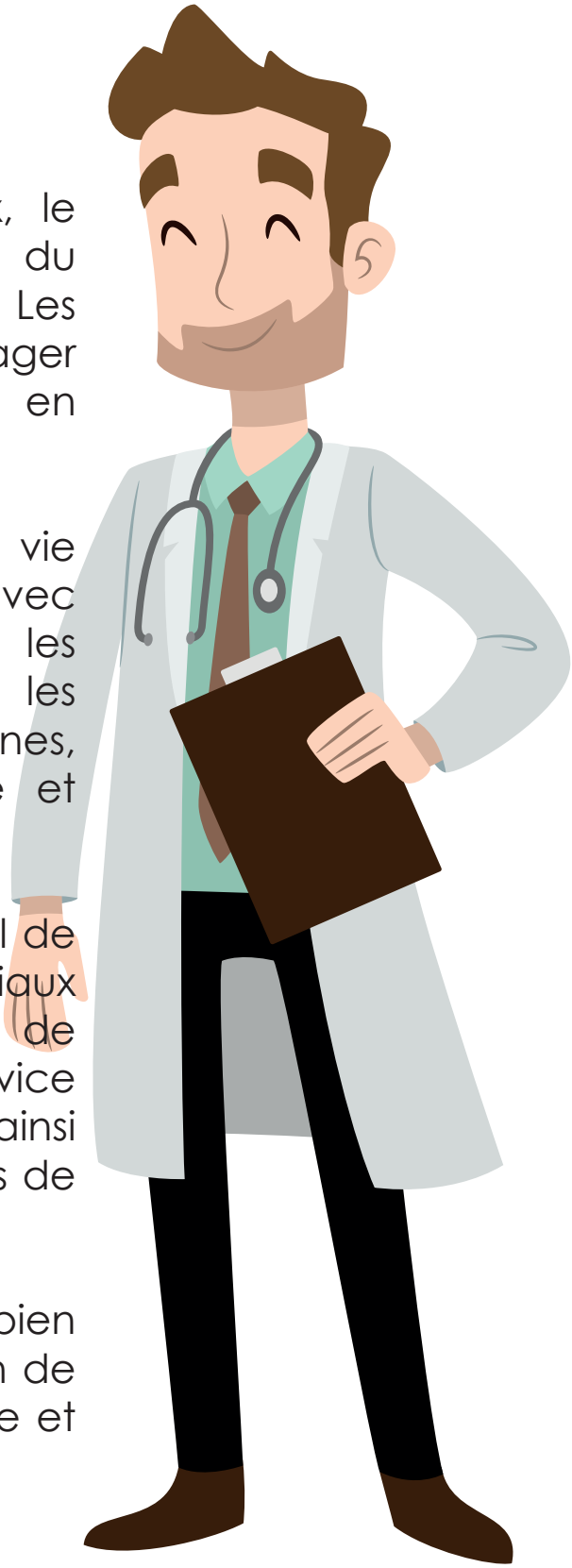

Quelques Statistiques

Il n'y a que des jeunes sur internet

En fait, non ! En effet, 88% des Français utilisent Internet. De plus, **46% des séniors** déclarent détenir un compte Facebook ! (Source : Médiamétrie « Web Observatoire : Réseaux Sociaux T4 de 2015)

Les réseaux sociaux, c'est pas utile !

Pour autant, **62.9% des Français**, tous âges confondus, ont un profil Facebook, dont 75.1% des 25-34 ans ! (Source : Médiamétrie « Web Observatoire : Réseaux Sociaux T4 de 2015)

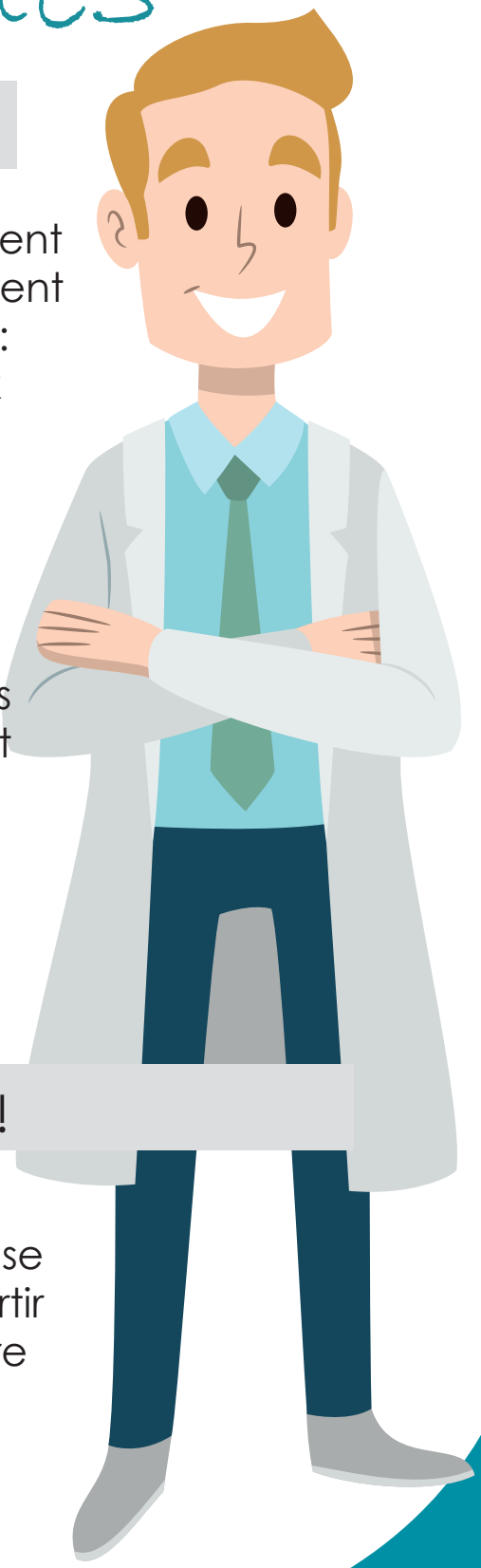

À l'Hôpital, l'accès à internet est limité !

Cependant, plus de 40% des Français se rendent sur les différents réseaux sociaux à partir de leur **smartphone** ! (Source : Baromètre Consommateurs Google, janvier 2018).

LES RÉSEAUX SOCIAUX

NOMBRE D'UTILISATEURS ACTIFS

Janvier 2018
Infographie réalisée par AGENCEDIGITALE

	EN FRANCE	DANS LE MONDE
Facebook	**33 millions**	**2.1 milliards**
YouTube	**30.1 millions**	**1.5 milliard**
Instagram	**16.4 millions**	**800 millions**
Twitter	**15.6 millions**	**330 millions**
WhatsApp	**13.4 millions**	**1.3 milliard**
Snapchat	**12.2 millions**	**178 millions**
LinkedIn	**10.7 millions**	**106 millions**
Pinterest	**3.8 millions**	**200 millions**

Le code de *bonne conduite* sur les RÉSEAUX SOCIAUX

Quand j'indique l'établissement dans lequel je travaille…

J'ai conscience que mon image et mon comportement peuvent être associés à l'établissement dans lequel j'exerce ma profession. Et ce, même s'il s'agit de ma page personnelle.

Quand je commente ou réagis à des informations ou critiques liées à ma profession…

Je ne peux pas réagir comme je le souhaite même si mes intentions sont louables. Je dois donc informer ma Direction des dires qui circulent sur les Réseaux Sociaux. Celle-ci décidera ou non de répondre de façon pertinente aux publications. Et ce, que cela concerne mes collègues, un service en particulier ou mon établissement.

Si je suis identifié sur une publication…

Je dois prendre le temps de vérifier mes paramètres de confidentialité, afin d'éviter toute association qui pourrait nuire à l'image de mon établissement ou à celle de mes patients. De mon côté, je n'identifie pas non plus mes amis dans des cas en lien avec ma profession.

Un personnel poste un selfie joyeux avec un collègue, dans un bureau. A l'arrière-plan, sur un mur, on voit une feuille avec l'intégralité des téléphones portables des chirurgiens. Et un post-it avec des codes d'accès à l'intranet.

Je reste vigilant, même lorsque les paramétrages sont validés…

Parce que les Réseaux Sociaux et leurs conditions générales évoluent rapidement, je dois surveiller que le réglage des paramètres reste le même.

Je suis prudent avec la géolocalisation…

Fonction utilisée pour une application de type GPS, la géolocalisation permet aussi de savoir où je me trouve à un instant donné. Je dois donc l'utiliser avec prudence.

Un patient prend en photo son voisin de chambre à son insu… dans une situation dévalorisante, et poste la photo… accompagnée d'un message se moquant de lui.

SUR LES

RÉSEAUX SOCIAUX

aussi, je porte une blouse !

SECRET médical & professionnel - ce que dit la loi

SECRET

Ce que dit le Code pénal (Art. 226-13 et 226-14)

...« Toute personne prise en charge par un professionnel, un établissement, un réseau de santé ou tout autre organisme participant à la prévention et aux soins a droit au respect de sa vie privée et du secret des informations la concernant »...

Ce que dit le Code civil (Art. 9 de la Loi du 17 juillet 1970)

... « Chacun a droit au respect de sa vie privée. »...

Ce que dit le Code de santé publique (Art. L. 1110-4)

... « Toute personne prise en charge par un professionnel, un établissement, un réseau de santé ou tout autre organisme participant à la prévention et aux soins a droit au respect de sa vie privée et du secret des informations la concernant. »...

L'ensemble du personnel hospitalier, quelle que soit sa fonction au sein de l'établissement, se doit de respecter le secret professionnel ET le secret médical. Cela s'applique aussi sur les Réseaux Sociaux…

Règle Générale :

Le secret professionnel et le secret médical doivent être respectés, aussi bien dans l'enceinte de l'établissement hospitalier, qu'à l'extérieur et sur les Réseaux Sociaux.

La Charte du Patient doit être suivie et respectée.

Sur les Réseaux Sociaux :

- Les différents cas de patients rencontrés ne doivent pas être évoqués, quel que soit le poste occupé au sein de l'établissement hospitalier ;
- Changer le nom des patients sur les Réseaux Sociaux ne suffit pas à préserver son intimité et celle de ses proches ;
- Toute photo prise à titre personnel sur le lieu de travail ne doit en aucun cas circuler sur les Réseaux Sociaux. Chaque détail présent sur la photo pouvant être relié au service ou à l'établissement concerné.

Un personnel poste le message suivant : quelle journée de m... à l'hôpital de St Lô, non seulement ma chef de service hystérique nous a harcelé toute la journée, mais en plus on est tombé en rade de chauffage sur la moitié de l'étage. Il a fallu ressortir les vieilles couvertures qui sentaient le renfermé pour tenir chaud aux patients.

Réseaux sociaux et publications

une diffusion incontrôlable

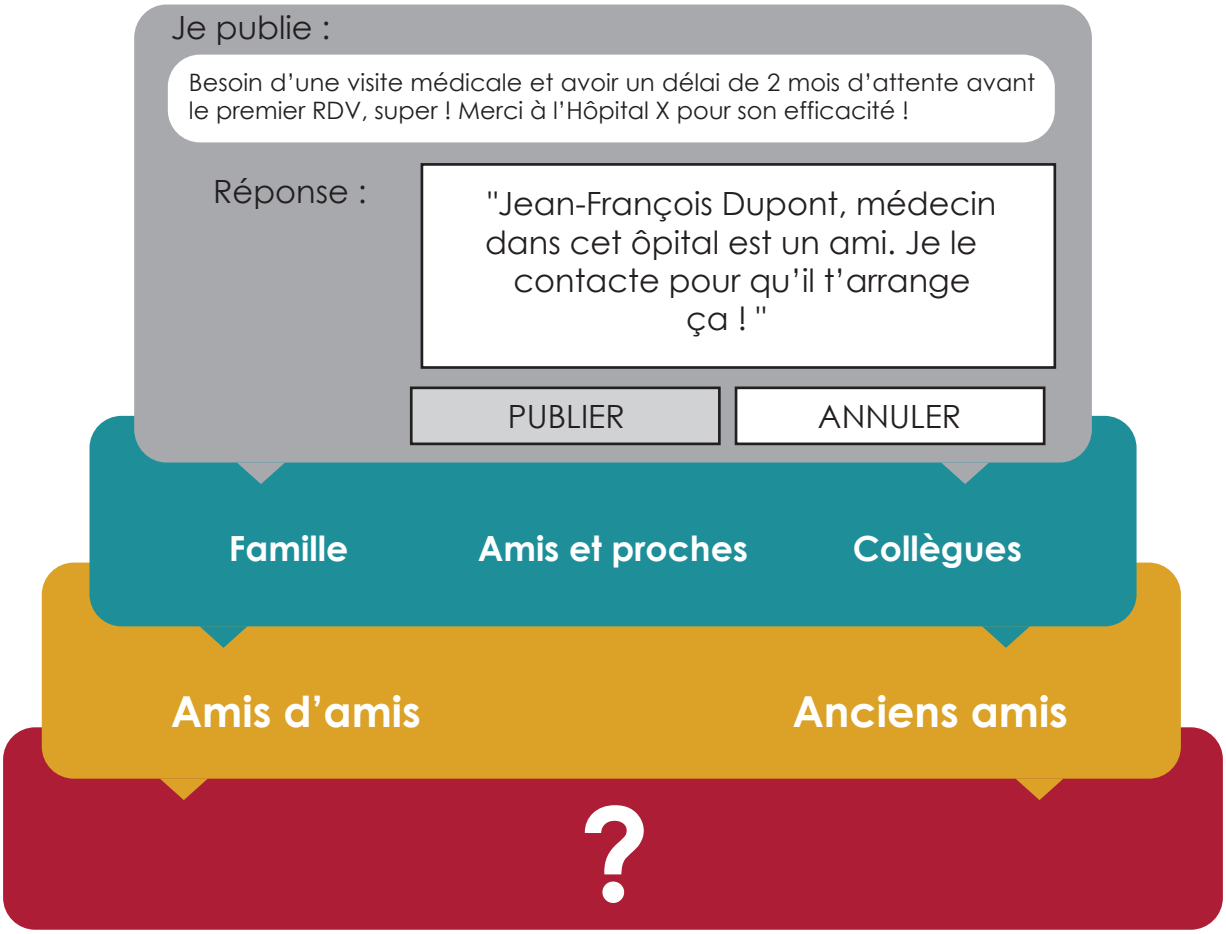

Ayez les bons réflexes !

- **Sensibilisez** votre entourage, aussi bien personnel que professionnel, sur la viralité des informations publiées sur les Réseaux Sociaux ;

- **Prévenez** votre Direction, votre responsable ou la personne en charge de la communication de votre établissement.

Quels RÉSEAUX quels usages

Ici on parle santé !

https://www.aufeminin.com/
http://www.doctissimo.fr/
https://www.etreenceinte.com/
http://www.magicmaman.com/

« Liker au travail :
le bon usage »